

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 MARS 2025**

DÉLIBÉRATION N° 014-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU.

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **9**

Pouvoirs : **1**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOIULEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 24/02/2025

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : Délibération portant suppression d'emploi

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 30/07/2021 créant l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à une durée hebdomadaire de 35h

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 06/02/2025

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : La suppression, à compter du 4 mars 2025, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs comme suit :

		Poste ouvert	Poste pourvu
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	1
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	1	1
Catégorie B	Rédacteur	1	0
	TOTAL Filière administrative	3	2
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint Technique	3	3
	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	0
	Agent de Maîtrise	1	1
	Total filière technique	5	4
	<i>Filière médico-sociale</i>		
Catégorie C	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	1
	Total filière médico-sociale	1	1
TOTAL GENERAL		9	7

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 04/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 04/03/2025

Notifié à l'intéressé le 04/03/2025



**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ AUPRES DU
CENTRE DE GESTION**

SÉANCE DU : 06/02/2025

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE

COLLECTIVITE: MAIRIE DE MONTAUBAN DE LUCHON

SITUATION ADMINISTRATIVE

Adjoint technique principal de 2ème classe (35H00)

PROPOSITION DE L'AUTORITÉ

Poste vacant suite au départ à la retraite de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial
Patrick LEFEBVRE



*NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance
(des agents article 93 du décret N° 2021-571 du 10 mai 2021)*